Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-D2026_60-DE

Ville de Saint-Apollinaire

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Délibération n°2026-60
Nomenclature : 5.2 – Fonctionnement des assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
Convocation envoyée le 22 septembre 2026

Président: Monsieur Frédéric GOULIER
Secrétaire de séance: Madame Léonie CHANUT
Nombre de membres du Conseil municipal: 29 — Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 27 — Nombre de procurations: 2

Membres présents :

Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Françoise CAMILLERI	Madame Alberta AWAD
Madame Annie LOCATELLI	Monsieur Frédéric FRACCHIOLA	Madame Aurélia MERLE
Monsieur Gérard FOUCARD	Monsieur Fabrice ROUSSEL	Madame Sophie ALFIER
Madame Patricia RABELKA M'BENGUE	Madame Muriel LAFONT	Monsieur Nicolas TISSOT
Monsieur Cédric TEJONA	Monsieur Christophe BARBEY	Monsieur Julien ROYER
Madame Céline RABUT	Monsieur Xavier KLEINHANS	Madame Léonie CHANUT
Monsieur Fabien MAITRE	Madame Adeline LAGRANGE	Monsieur Roméo FACELLO
Madame Laurence AUCLIN	Madame Mélanie COUSIN	
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Florian SEBELON	
Monsieur Jean-Robert BAUQUIS	Monsieur Laurent THEOU	

Membres excusés ou absents :

Madame Florence GRAPIN pouvoir à Madame Annie LOCATELLI
Madame Fatiha HADJADJ pouvoir à Madame Alberta AWAD

Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est proposé d'approuver le règlement intérieur, tel que transmis avec la convocation du Conseil municipal.

Le Conseil
Après en avoir délibéré, DECIDE:

-d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal
La convention est annexée à la présente délibération.

VOTE : Pour : 29 (dont 2 procurations) — Abstention : 0
Contre : 0 — Ne se prononce pas : 0

Fait à Saint-Apollinaire le : 09 OCT. 2026
Le Maire,
Frédéric GOULIER

La secrétaire,
Léonie CHANUT